



Commune Bourg-en-Lavaux

AVIS D'ENQUETE

Conformément aux dispositions de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire et des constructions du 4 décembre 1985 (art. 57ss LATC), la Municipalité de la Commune de Bourg-en-Lavaux soumet à l'enquête publique l'objet suivant :

Plan fixant les limites de construction du village d'Aran

Le dossier est déposé au Service de l'urbanisme pour la durée de l'enquête publique, soit **du 26 juillet au 24 août 2017**, où il peut être consulté pendant les horaires d'ouverture des bureaux.

Les éventuelles observations ou oppositions, dûment motivées, doivent être déposées au Service de l'urbanisme, ou adressées sous pli recommandé à la Municipalité, route de Lausanne 2, case postale 112, 1096 Cully, ceci jusqu'au 24 août 2017.

L'avis d'enquête est publié dans la Feuille des Avis Officiels du mardi 25 juillet et dans Le Courrier de Lavaux-Oron du jeudi 27 juillet 2017.

La Municipalité

Cully, le 18 juillet 2017